



INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Modalités

L'accueil du matin

**La restauration
scolaire**

Le quotient familial

L'étude

**L'accueil après
l'étude**

Facturation

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Fiche sanitaire de liaison Réf 4064 P à remplir et à remettre :

À l'Hôtel de Ville : Pôle Education Jeunesse et Sport

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

Le samedi de 8h30 à 12h.

À la mairie annexe des Vignes-Benettes :

Le mardi de 14h30 à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30,

le vendredi de 14h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h.

**► INSCRIPTION DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES,
AVANT LE 30 JUIN 2012.
AU-DELÀ DE CETTE DATE, L'ENFANT SERA INSCRIT
SUR LISTE D'ATTENTE.**

L'ACCUEIL DU MATIN - CLEP

Organisé par le service Vie scolaire, l'accueil du matin offre la possibilité aux parents de déposer leur enfant à l'école au plus tôt une heure et au plus tard 10 minutes avant l'heure d'ouverture de l'école.

Il a lieu dans chaque école élémentaire et est encadré par des animateurs. Des activités manuelles, des jeux de société, mais aussi des moments calmes, sont proposés aux enfants, qui peuvent aussi parfaire leurs devoirs.

Si le nombre d'enfants inscrits à cette activité est insuffisant, elle pourra être interrompue.

Le paiement se fait à la séance (quelle que soit la durée) ou au forfait :

Prix de la séance	2,14 €	par enfant, jusqu'à 10 séances par mois
Forfaits mensuels	18,20 €	un enfant au-delà de 10 séances par mois
	16,05 €	pour deux enfants au-delà de 10 séances par mois
	11,75 €	pour trois enfants au-delà le 10 séances par mois
	10,20 €	pour quatre enfants et plus au-delà de 10 séances par mois

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Ce temps est encadré par des animateurs. Il consiste principalement en une surveillance tant dans les salles de restaurant que dans les cours de récréation.

Les enfants allergiques peuvent être accueillis après l'élaboration d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), après concertation entre le directeur de l'école, le médecin scolaire, le service Vie scolaire et l'animateur référent. En fonction de l'allergie dont souffre l'enfant, le repas pourra être adapté ou les parents fourniront un repas qui pourra être réchauffé dans toutes les écoles.

Dans le cas où les parents fournissent le repas, un tarif spécifique est alors appliqué.

Prix de la séance	4.06 €	Quotient familial >15.04 ou non calculé ou famille non domiciliée au Pecq
	2.60 €	Quotient familial compris entre 10.03 et 15.04
	1.38 €	Quotient familial compris entre 5.01 et 10.02
	0.38 €	Quotient familial inférieur à 5.01
Prix du forfait mensuel pour les enfants allergiques	11.93 €	Jusqu'à 5 repas
	22.39 €	Au-delà de 5 repas

LE QUOTIENT FAMILIAL

Il se calcule en début de chaque année scolaire. Il peut être révisé ou calculé en cours d'année scolaire.

Les documents à présenter pour le calcul du quotient sont :

Les 3 derniers bulletins de salaire de(s) parent(s), le dernier avis d'imposition, l'attestation des Allocations Familiales, la quittance de loyer ou l'échéancier du remboursement pour l'accession à la propriété et le dernier jugement de divorce en cas de perception ou de versement d'une pension alimentaire.

L'ÉTUDE

Organisée par la Caisse des Écoles, l'étude offre aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs, sous la surveillance d'enseignants ou d'animateurs.

Elle a lieu dans chaque école élémentaire, **de 16h30 à 18 h (les départs ne peuvent pas être échelonnés)**.

Prix de la séance	3.15 €	par enfant et jusqu'à 10 séances par mois
Prix du forfait mensuel à partir de 11 séances	25.50 €	par enfant
	23.50 €	pour deux enfants
	19.40 €	pour trois enfants
	16 €	pour quatre enfants

L'ACCUEIL APRES L'ÉTUDE

Ce service, organisé par la Caisse des Écoles, offre la possibilité aux parents de bénéficier d'une heure supplémentaire d'accueil au-delà de l'étude.

Cet accueil est organisé dans chaque école élémentaire à l'issue de l'étude et encadré par des animateurs et des enseignants. Les départs peuvent être échelonnés entre 18h et 19h.

Prix de la séance par jour	4.20 €	par enfant et quelle que soit la durée d'accueil
Suppléments	10 €	- En cas non inscription à ce service
	10 €	- Si l'enfant n'est pas récupéré à 19h

FACTURATION...

L'ensemble de ces activités fera l'objet d'une facture unique éditée par la régie centrale à la fin de chaque mois.

Cette facture vous est adressée par courrier. Vous pouvez vous en acquitter en ligne, par courrier (en veillant à accompagner votre chèque du coupon du règlement), à l'Hôtel de Ville ou à la Mairie-annexe, par chèque, carte bancaire ou espèces.